



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 4

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Martreau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Afin de prendre en compte sur le budget Ville, l'augmentation de la consommation de l'eau potable et du volume importé par la ville, Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

* Dépense réelle de fonctionnement :
- 020/60611, chap. 011 : eau et assainissement : + 100.000, 00 €

* Recette réelle de fonctionnement :
- 020/7011, chap. 70 : vente d'eau : + 100.000, 00 €

Le total de la section de fonctionnement s'élève à 18.836.754, 56 €

Le total de la section d'investissement s'élève à : 9.612.966, 72 €

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Adopte la décision modificative n° 1 susmentionnée, concernant le Budget Ville.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



OBJET :

Décision modificative n° 1 :
budget ville.

Délibération affichée

Le 14/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/06/2018

REÇU LE 15 JUIN 2018





OBJET :

**Rapport sur l'affectation de la
Dotation de Solidarité Urbaine
et de Cohésion Sociale 2017.**

Délibération affichée

Le 14/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/06/2018

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 5

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Était excusée : Mme Ganitta.

Étaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que la Commune a reçu un concours financier de 2.878.574, 00 € au titre de la Dotation de Solidarité Urbaine et de la Cohésion Sociale en 2017.

Il expose à l'Assemblée que, conformément à l'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de présenter au Conseil Municipal, le rapport qui retrace les actions de développement social urbain entreprises au cours de l'année 2017 ;

Cette dotation a été affectée à la réalisation des programmes suivants :

- Festivités :	159.115, 99 €,
- Service Jeunesse :	287.040, 79 €,
- Crèche, multi-accueil :	421.355, 91 €,
- Accueil de loisirs :	121.881, 31 €,
- Classes de découverte :	53.073, 88 €,
- Entretien des bâtiments :	68.682, 26 €,
- Mise en sécurité du bâtiment des Services Techniques :	84.583, 93 €,
- Entretien des espaces verts, terrains, fleurissement :	162.736, 73 €
- Entretien des voiries :	410.241, 60 €,
- Création de parkings :	165.910, 20 €,
- Fournitures scolaires :	37.408, 08 €,
- Matériel informatique, écoles :	131.732, 20 €,
- Opération «Permis pour un emploi» :	11.329, 99 €,
- Eclairage public:	57.792, 49 €,
- Création d'espaces cinéraires :	184.640, 18 €,
- Fonctionnement des services :	309.332, 05 €,
- Réfection Rue de Bully :	211.716, 41 €,

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Prend acte du rapport présenté par Monsieur le Maire sur les actions de développement urbain réalisées au cours de l'année 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 15 JUIN 2018



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

Mise à jour des délégations
du Maire.

Délibération affichée

Le 14/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/06/2018.

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 6

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoint ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 15 juin 2017, relative à la mise à jour des délégations du Maire pendant la durée du mandat.

Considérant qu'il convient de préciser que dans le cadre de l'alinéa 16 de la présente délibération, le Maire, en cas d'absence ou d'empêchement, peut subdéléguer à un adjoint ou un conseiller municipal, l'ensemble des dispositions reprises dans cet alinéa.

Le Conseil Municipal propose de donner délégation au Maire, pendant la durée de son mandat, pour tous les pouvoirs repris à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, du 1^{er} au 20^{ème} alinéa, du 22^{ème} au 24^{ème} alinéa et 26^{ème} alinéa, avec les limites suivantes :

1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;

2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, dans la limite du double du tarif en vigueur au jour de la décision ;

3° De procéder, dans la limite de un million d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

.../...

6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions, ni de charges ;

10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;

11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

12° De fixer, dans les limites de l'estimation des Services Fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

15° D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même Code dans les conditions qu'a fixées le Conseil municipal par délibération n° 8 en date du 21 janvier 2016 ;

16° D'intenter au nom de la Commune les actions en justice ou de défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis ci-après, d'ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de la Commune, d'intenter toutes les actions en justice et de défendre les intérêts de la Commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de l'ordre administratif et de l'ordre judiciaire et devant ces dernières en matière civile comme en matière pénale, en tant que demandeur ou défendeur, dans tous les champs de compétence de la Commune et pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution en partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action, et de payer les frais afférents à ces procédures ;

En cas d'absence ou d'empêchement du Maire, l'ensemble de ces actions pourra être subdélégué à un adjoint ou un conseiller municipal, par arrêté du Maire.

17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le Conseil Municipal : soit 2 000€ ;

18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du Code de l'urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

19° De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L. 311-4 du Code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'Aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même Code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;

.../...

20° De réaliser les lignes de trésorerie d'un montant maximum de un million d'euros par exercice budgétaire ;

22° D'exercer au nom de la Commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'Urbanisme ;

23° De prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'Archéologie préventive prescrits pour les opérations d'Aménagement ou de travaux sur le territoire de la Commune ;

24° D'autoriser, au nom de la Commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;

26° De demander à l'Etat, à l'Union Européenne, ou aux autres collectivités territoriales ou personnes morales de droit public, l'attribution de subventions sans limite de montants, ni de domaines.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de donner délégation au Maire, pendant la durée de son mandat, pour tous les pouvoirs repris à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, du 1er au 20ème alinéa, du 22ème au 24ème alinéa, et le 26ème alinéa, avec les limites susmentionnées.

- La présente délibération annule et remplace la délibération n° 9 du Conseil Municipal du 15 juin 2017.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 15 JUIN 2018



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

Convention avec le Département
du Pas de Calais concernant la
restauration de l'Eglise Sainte
Barbe.

Délibération affichée

Le 14/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/06/2018

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 7

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que dans le cadre de la restauration de l'Eglise Sainte Barbe, une demande de subvention a été adressée au Département du Pas de Calais.

La commission permanente du Conseil Départemental, lors de sa réunion du 10 avril 2018, a décidé d'accorder, à la Commune, une subvention d'un montant de 125.755, 66 €, pour la restauration de la première travée de la nef, des collatéraux, de la chapelle et des tourelles de l'Eglise Sainte Barbe, inscrite au titre des monuments historiques.

Monsieur le Maire sollicite du Conseil Municipal, l'autorisation de signer la convention réglant les modalités d'aide financière, convention dont copie est jointe à la présente délibération.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve le versement de l'aide financière du Département du Pas de Calais, dans le cadre de la restauration de l'Eglise Sainte Barbe, d'un montant de 125.755, 66 €,

- Autorise Monsieur le Maire à signer, avec le Département du Pas de Calais, la convention réglant les modalités d'aide financière, jointe en annexe à la présente délibération.

La recette sera inscrite à l'article 1323 fonction 020 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK

REÇU LE 15 JUIN 2018



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 8

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre de la restauration de l'église Sainte Barbe (phase 1 sur 20 mois estimée à 1.500.000 euros HT), il convient d'approuver le plan de financement, afin d'accompagner la demande de financement auprès de la DRAC, qui sera faite par décision de Monsieur le Maire, conformément à la délibération n° 6 du Conseil Municipal du 7 juin 2018 par laquelle il a reçu délégation du Conseil Municipal en vertu de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour «demander à l'Etat [...] l'attribution de subventions sans limite de montants, ni de domaines».

Le plan de financement se décompose ainsi :

- <u>Ressources</u> :	
* Etat DRAC:	500.000, 00 euros
* Conseil Départemental :	125.755, 66 euros
* Commune :	875.000, 00 euros
<u>Total</u> :	1.500.755, 66 euros
- <u>Dépenses</u> : travaux, SPS, maîtrise d'oeuvre :	1.500.755, 66 euros HT

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve le plan de financement de la restauration de l'Eglise Sainte Barbe (phase 1) qui accompagnera la demande de subvention effectuée auprès de la DRAC, par décision du Maire, conformément à la délibération n° 6 du Conseil Municipal du 7 juin 2018, en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

OBJET :

Approbation du plan de financement concernant la restauration de l'Eglise Sainte Barbe, en vue de la demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Délibération affichée

Le 14/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/06/2018

REÇU LE 15 JUIN 2018



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Protocole de fin de contrat
d'affermage SAUR .**

Délibération affichée

Le 14/6/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/06/2018

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 9

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée le traité d'affermage portant sur le service de la distribution publique d'eau potable, conclu entre la commune de NOEUX LES MINES et la Société d'Aménagement Urbain et Rural, les 20 et 21 décembre 1988, ses avenants 1 à 6,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1411-1 et suivants,

Vu l'avis favorable émis par la Commission de Délégation de Service Public lors de sa séance du mardi 29 mai 2018.

Par un traité d'affermage (ci-après le « Contrat »), conclu les 20 et 21 décembre 1988, la Commune de NOEUX-LES-MINES a confié à la société SAUR, le service de la distribution publique d'eau potable dans les limites du territoire de la collectivité, auquel se rajoute la Zone Industrielle commune à NOEUX-LES-MINES et LABOURSE dans son intégralité, jusqu'au 31 décembre 2018 (inclus).

Aux termes du contrat susvisé, il est prévu que le Fermier sera tenu de remettre gratuitement à la Collectivité, en état normal d'entretien, tous les ouvrages et équipements qui font partie intégrante de l'affermage, tels qu'ils figurent à l'inventaire du Contrat, qu'il s'agisse des installations remises en début du contrat ou en cours de ce dernier et que la Collectivité peut reprendre, contre indemnités, les biens nécessaires à l'exploitation financière en tout ou partie par le Fermier et ne faisant pas partie intégrante de l'affermage.

Il revient donc aux Parties d'organiser les termes et conditions de la sortie du contrat d'affermage, ainsi que le montant et les modalités de versement d'une éventuelle indemnité recouvrant la valeur nette comptable des biens de retour lié au service public, ainsi que les conséquences financières de l'expiration du contrat. Tel est l'objet du présent protocole.

Après concertation entre les Parties, il est convenu et arrêté par le protocole annexé, les conditions de sortie du contrat d'affermage.

.../...

Monsieur le Maire sollicite du Conseil, l'autorisation de signer ce protocole.

Vu l'avis de la Commission de Délégation de Service Public en date du 29 mai 2018,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer, avec la société SAUR, le protocole de fin de contrat concernant le service de la distribution publique d'eau potable, signé en décembre 1988, protocole joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU LE 15 JUIN 2018



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 10

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de signer un avenant au marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments de la Ville.

Cet avenant a pour objet d'ajouter au marché, le bâtiment de l'ancienne CARMi, Rue Nationale, dont la commune vient de faire l'acquisition et de retirer du marché, l'aile de l'Ecole Pergaud qui vient d'être cédée par la Commune, à l'EPSM Val de Lys Artois de Saint Venant.

Il sollicite du Conseil Municipal l'autorisation de signer, avec la Société DALKIA, l'avenant n° 5 au marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation et production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments de la Ville, est annexé à la présente délibération.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer, avec la Société DALKIA, l'avenant n° 5 au marché de services liés à l'exploitation des installations de chauffage, de ventilation, de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau des bâtiments de la Ville, avenant joint en annexe à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 15 JUIN 2018



OBJET :

Avenant n° 5 au marché de services, installation de chauffage, ventilation, production d'eau chaude et traitement d'eau des bâtiments de la Ville, société Dalkia

Délibération affichée

Le 14/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/06/2018

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Autorisation du Conseil
Municipal pour déposer des
demandes d'autorisation
d'urbanisme de la Commune .**

Délibération affichée

Le 14/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/06/2018

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 11

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en vertu des dispositions combinées des articles R423-1 du Code de l'Urbanisme et L 2121-29 et L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, un Maire ne peut pas déposer une demande d'autorisation d'urbanisme au nom de la Commune sans y avoir préalablement été autorisé de manière expresse par le Conseil Municipal.

Afin d'entretenir et améliorer le patrimoine bâti communal, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme suivantes, au nom de la Commune :

Déclarations préalables :

- Clôture et 39 places sur le parking Cocquerelle
- Rénovation de la façade de la Mairie
- Rénovation de la toiture du logement de fonction du cimetière rue de l'Egalité
- Clôture Impasse d'Arras/ rue de Vermelles

Autorisations de travaux :

- Changement des menuiseries Salle Maistre

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à déposer, au nom de la commune, les Déclarations Préalables et Autorisations de Travaux reprises aux troisième et quatrième alinéas de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 15 JUIN 2018



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 12

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du dépôt d'un permis d'aménager d'un lotissement par la société EURL M.G.I. Conseils, représentée par Monsieur Marc GIANFRANCESCHI de HERSIN COUPIGNY, lotisseur sur 34.492 m², à prendre dans la parcelle section AO n° 495p située Rue de l'Epée, ce dernier sollicite de la commune la signature d'une convention, prévoyant le transfert dans le domaine de la commune, de la totalité des voies et espaces communs, une fois les travaux achevés.

Vu l'Article R442-8 du Code de l'Urbanisme qui précise que les dispositions de l'article R. 442-7 ne sont pas applicables : lorsque les voies et espaces communs sont destinés à être attribués en propriété aux acquéreurs de lots ou lorsque le lotisseur justifie de la conclusion avec la commune ou l'établissement public de coopération intercommunale compétent, d'une convention prévoyant le transfert dans leur domaine, de la totalité des voies et espaces communs une fois les travaux achevés,

Il convient de se prononcer sur cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer, avec la Société EURL MGI Conseils, représentée par Monsieur Marc GIANFRANCESCHI, la convention prévoyant le transfert dans le domaine public communal, de la totalité des voies et espaces communs, une fois les travaux achevés.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

OBJET :

Convention concernant le
lotissement de la Rue de l'Epée .

Délibération affichée

Le 14/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/06/2018.

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK

REÇU LE 15 JUIN 2018





OBJET :

**Convention d'occupation
temporaire du domaine public
communal avec le Syndicat Mixte
des Transports Artois Gohelle
(SMTAG), pour abris vélos/motos.**

Délibération affichée

Le 14/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/06/2018.

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 13

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que le Plan de Déplacements récemment approuvé par le SMTAG, se fixe pour objectif de faire évoluer la part modale du vélo de 2 à 7% à l'horizon 2025. Pour ce faire, en partenariat avec le Conseil Régional Hauts-De-France, le SMTAG souhaite développer l'usage du vélo, en complémentarité avec les autres transports collectifs (bus et trains).

En 2017, le SMTAG a lancé le marché d'acquisition d'abris-vélos sécurisés et de barres d'accroche pour les deux roues motorisés, aux abords des gares.

La commune de Noeux-les-Mines a été identifiée comme disposant d'un potentiel intéressant pour encourager l'usage des vélos, compte tenu de la fréquentation satisfaisante de la gare. Elle permet également de remiser les deux roues motorisés.

En 2017, des échanges ont été engagés avec la Ville, concernant ce sujet. Le projet porte sur l'implantation d'un abri-vélos d'une capacité de 15 places et la création d'un auvent de 4 places pour véhicules motorisés.

Après échanges avec les services de la Ville, une parcelle appartenant à la Commune a été identifiée pour concrétiser ce projet. La présente vise à accorder au SMTAG, une autorisation d'occupation du domaine public sur la parcelle désignée ci-après, pour l'implantation d'un abri-vélos et d'un auvent motos.

La présente convention porte exclusivement sur une partie de la parcelle du parking Gare telle que figurant en annexe 1 :

La partie de la parcelle concernée, soit une surface de 26m², comprenant 16,2m² pour l'abri-vélos et 9,8m² pour le auvent pour véhicules motorisés, ci-après désignée « emprises », sur les 1400m² de parking de la parcelle entière du domaine public routier communal non cadastré (section AN).

La VILLE met à disposition du SMTAG, ces deux emprises pendant toute la durée de la présente convention.

La convention confère au SMTAG une autorisation d'occupation temporaire non constitutive de droits réels immobiliers. Il est donc expressément convenu que le SMTAG n'a aucun droit réel sur les ouvrages, constructions ou installations de caractère immobilier qu'il réalise.

En outre, la Ville autorise le SMTAG à réaliser, sur cette emprise citée en annexe 1 à la présente convention, l'ensemble des travaux nécessaires à l'aménagement d'un abri-vélos sécurisé et d'un auvent pour véhicules motorisés.

Il est précisé que la Ville conserve accès à l'emprise mise à disposition, notamment pour constater à tout moment le respect des dispositions de la présente convention.

La finalité de la présente convention est l'affectation d'un local-vélos et d'un auvent motos au service public de transport et la mise à disposition gratuite de ces équipements. Le auvent motos sera accessible en libre accès pour tous, et l'abri vélos sécurisé, sera accessible librement pour toutes les personnes en possession d'une carte PassPass avec ou sans abonnement rechargé. Ces deux nouveaux équipements sont installés au bénéfice des usagers, afin d'améliorer leur déplacement et favoriser leur intermodalité avec la Gare de Nœux-les-Mines. L'ajout d'un abri-vélos sur leur trajet quotidien, doit également les encourager à utiliser un mode de déplacement doux.

La convention est conclue pour une durée de 10 ans à compter du 1er Septembre 2018 jusqu'au 31 août 2028.

Cette convention présente un caractère précaire et révocable au sens de l'article L2122-3 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

La présente mise à disposition est consentie à titre gratuit, conformément au 1° de l'article L2125-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer, avec le Syndicat Mixte des Transports Artois Gohelle, la convention d'occupation temporaire de la parcelle appartenant à la commune de Noeux les Mines, située en section AN, à proximité de la gare SNCF, dans le cadre de l'aménagement d'un abri-vélos et d'un auvent pour véhicules motorisés, convention jointe en annexe à la présente délibération et effective du 1er septembre 2018 au 31 août 2028.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 15 JUIN 2018



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

Remplacement de Madame
Céline GODART en qualité de
déléguée au Fonds de
Participation des Habitants,
Projet d'Initiative Citoyenne.

Délibération affichée

Le 14/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/06/2018.

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 14

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoint ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération n° 10 du Conseil Municipal du 18 avril 2014, relative à l'élection de trois délégués représentant la commune au sein de l'association Fonds de Participation des Habitants, devenu Projet d'Initiative Citoyenne.

Il expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder au remplacement de Madame Céline Godart, pour représenter la commune au sein de cette instance.

Monsieur le Maire sollicite les candidatures pour le remplacement de Madame Godart. Monsieur Norel propose le nom de Monsieur Serge Codevelle. Aucune autre candidature n'étant soumise, Monsieur le Maire sollicite du Conseil, l'autorisation de renoncer au vote à bulletin secret et de recourir au vote à main levée.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de procéder au vote à main levée.

Monsieur le Maire met aux voix la candidature de Monsieur Serge Codevelle en qualité de représentant du Conseil Municipal, à l'Association Fonds de Participation des Habitants de Noeux les Mines.

A l'unanimité,

Le Conseil Municipal élit Monsieur Serge Codevelle pour le représenter au sein de l'Association Fonds de Participation des Habitants de Noeux les Mines, en remplacement de Madame Céline Godart.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK

REÇU LE 15 JUIN 2018



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Opération «Permis de Conduire
pour un Emploi» : validation de
candidatures sur l'année 2018 .**

Délibération affichée

Le 14/6/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/6/2018

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 15

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 26 du Conseil Municipal du 16 Novembre 2010, qui a procédé à la création de l'opération «Permis de Conduire pour un emploi», et la délibération n° 22 du Conseil Municipal du 24 Novembre 2015, qui en a fixé les modalités de l'intervention communale.

Celle-ci a pour objet de favoriser l'accès de jeunes Noeuxois, disposant de ressources financières insuffisantes, à l'obtention du permis de conduire, afin de constituer un atout pour l'emploi ou la formation professionnelle.

Conformément à ces délibérations, le groupe de travail chargé de cette opération s'est réuni le 3 mai 2018, et a validé les trois candidatures suivantes, au titre de l'année 2018 :

- DELMARRE Johan, né le 19 octobre 1999, domicilié 72, Rue St Arnaud,
- TEETEN Malaury, née le 20 mars 1999, domiciliée 35, Rue de Madagascar,
- VAN DE VELDE Océane, née le 25 mars 1999, domiciliée 10, Place La Fontaine,

Le groupe de travail s'est prononcé, pour chacun des bénéficiaires susmentionnés, en faveur d'une prise en charge financière à hauteur de 80 % du coût du permis, fixé à 1.279, 14 €, suite au Marché en Procédure Adaptée attribué à l'Ecole de Conduite Jean-Claude, gérée par Monsieur TENTELIER.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la prise en charge financière par la Ville, au titre de 2018, des trois candidatures validées lors de la réunion du groupe de travail du 3 mai 2018, soit un montant de 1.023, 31 € par candidat.

Vu l'avis du groupe de travail en date du 3 mai 2018,

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide la prise en charge financière, par la commune, au titre de l'année 2018, à hauteur de 80 % du coût du permis de conduire fixé à 1.279, 14 €, soit un montant de 1.023, 31 €, pour chacune des trois candidatures susmentionnées, déclarées recevables à l'issue de la réunion du groupe de travail en date du 3 mai 2018,

- Ce montant de 1.023, 31 € par candidat, sera réglé par la commune à l'école de conduite Jean-Claude, gérée par Monsieur Tentelier.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6184 fonction 020 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 15 JUIN 2018



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

Réservation de salles
communales ; modification
du formulaire de convention .

Délibération affichée

Le 14/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en
Sous-Préfecture

Le 15/06/2018

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 16

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoint ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder à la mise à jour du formulaire de convention utilisé dans le cadre de la réservation des salles communales, afin d'y apporter des corrections et précisions.

Il rappelle la délibération n° 2 du 27 novembre 2017, concernant le montant des cautions. Il propose d'étendre dans le montant de la caution de 250, 00 €, le non respect du nettoyage des locaux.

Il soumet à l'Assemblée, pour approbation, le projet rectifié du formulaire, joint en annexe à la présente délibération.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la nouvelle rédaction du formulaire de convention relatif à la réservation des salles communales, jointe en annexe à la présente délibération, ainsi que le montant des cautions,

- Décide d'ajouter à la liste figurant à l'alinéa 4 de la délibération n° 2 du 27 novembre 2017, l'encaissement de la caution de 250 € en cas de non respect du nettoyage des locaux.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU 15 JUIN 2018



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Recrutement d'agents de
remplacement de congés
et de formations.**

Délibération affichée

Le 14/6/18

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/06/18

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 17

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée les termes de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment l'article 3, 1er alinéa précisant que les besoins de service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux (congés annuels, formations).

Il propose au Conseil Municipal de recruter pour l'année 2018, en tant que de besoins, des agents non titulaires (congés annuels, formations).

SERVICE DES ECOLES :

Rémunéré à l'indice brut du premier échelon du grade,

-1 adjoint technique auxiliaire à temps complet.

☐ Le 19 juillet 2018

SERVICE SALLES DES FETES ET SALLES DE SPORTS :

Rémunéré à l'indice brut du premier échelon du grade :

-1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet.

☐ du 23 au 31 juillet 2018

-1 adjoint technique de 2ème classe auxiliaire à temps complet.

☐ du 6 au 24 août 2018

SERVICE CRECHE :

Rémunéré à l'indice brut du premier échelon du grade :

-1 agent social auxiliaire ou 1 auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe auxiliaire (selon diplôme) à temps complet.

☐ du 21 octobre 2018 au 14 décembre 2018

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide le recrutement, en tant que de besoins, d'agents non titulaires de remplacement de congés et de formations pour les services, aux dates et selon les conditions susmentionnés.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonctions 020 et 211 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU LE 15 JUIN 2018



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

Recrutement d'un travailleur
handicapé de catégorie C, pour
le service cybercentre, braille.

Délibération affichée

Le 14/6/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/6/2018.

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 18

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, pour répondre à une demande récurrente, il est nécessaire de pourvoir au recrutement d'un animateur, formateur en informatique, à l'intention des personnes non-voyantes et malvoyantes, affecté au Braille et Cyber, structure communale.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 38,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 96-1087 du 10 décembre 1996, relatif à l'application de l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié, portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 Décembre 2006, portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints techniques,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 19 Avril 2018,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le recrutement suivant :

SERVICE BRAILLE et CYBER :

Rémunéré à l'indice brut du premier échelon du grade :

-1 adjoint technique auxiliaire pour 20 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2018, pour une durée 12 mois, renouvelable une fois.

.../...

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de recruter un adjoint technique auxiliaire pour 20 heures hebdomadaires, à compter du 1er septembre 2018, pour une durée de 12 mois, renouvelable une fois, rémunéré à l'indice brut du premier échelon du grade, pour le service Braille et Cyber, conformément à l'article 38 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonction 020 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU LE 15 JUIN 2018



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Création d'un poste en CDI à
l'école de musique.**

Délibération affichée

Le 14/6/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/06/2018

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 19

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteanu avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur la Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n° 21 du 16 Décembre 2014, relative à la municipalisation de l'école de musique associative, suite à la cessation des activités de la Maison des Jeunes et de la Culture de Noeux Les Mines.

Il rappelle également la délibération n° 12 du 26 Mars 2015, portant création des 22 postes d'agents d'animation chargés des activités musicales contractuels, en Contrat à Durée Indéterminée, conformément à l'article L 1224-3 du Code du Travail dans le cadre de la municipalisation de l'Ecole de Musique.

Il expose au Conseil que depuis l'adhésion de la Commune au dispositif Orchestre à l'Ecole, un grand nombre d'enfants manifeste le désir de suivre les cours de l'école de musique municipale, notamment dans l'apprentissage du saxophone.

Il y a donc lieu de créer 1 poste supplémentaire d'agent d'animation chargé des activités musicales contractuel, en Contrat à Durée Indéterminée, à compter du 1er septembre 2018 de la manière suivante :

Un poste pour 1 h00 hebdomadaire rémunéré à l'indice brut 578,

Vu l'avis du comité technique en date du 19 avril 2018,

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de créer un poste supplémentaire d'agent d'animation chargé des activités musicales contractuel, en contrat à durée indéterminée, à compter du 1er septembre 2018, pour une heure hebdomadaire et rémunéré à l'indice brut 578, et charge Monsieur le Maire de pourvoir au recrutement.

Les dépenses seront prélevées à l'article 64131 fonction 33 du budget principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU LE 15 JUIN 2018



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Recrutement d'agents
de remplacement, accroissement
d'activité.**

Délibération affichée

Le 14/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/06/2018

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 20

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que selon la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la création de postes d'auxiliaires doit être entérinée par une délibération du Conseil Municipal (article 3 1° de la Loi du 26 janvier 1984, précisant qu'un besoin occasionnel peut justifier le recrutement d'agents non titulaires.)

Au service de la crèche, afin de respecter le quota de personnel encadrant, il est nécessaire de recruter un agent non titulaire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le recrutement suivant :

SERVICE CRECHE :

Rémunéré à l'indice brut du premier échelon du grade :

- 1 agent social ou 1 auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe auxiliaire (selon diplôme) à temps complet, du 11 juin 2018 au 31 octobre 2018.

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de recruter, pour le service de la crèche municipale, un agent social ou un auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe auxiliaire, à temps complet, du 11 juin 2018 au 31 octobre 2018, rémunéré à l'indice brut du premier échelon du grade.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonction 64 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU LE 15 JUIN 2018



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



OBJET :

**Recrutement d'agents non
titulaires, accroissement
temporaire d'activité.**

Délibération affichée

Le 14/06/2018
Le Maire,



**Acte rendu exécutoire
Après dépôt en**

Sous-Préfecture

Le 15/06/2018

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 21

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que, suite à l'acquisition de l'ancien bâtiment de la CARMi, une remise en état des locaux entraîne un accroissement temporaire d'activité aux services techniques.

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3-1, 3 1°) et 3 2°),

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la Loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, le recrutement d'un adjoint technique auxiliaire à temps complet, rémunéré à l'indice brut du premier échelon du grade, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité, pour une période de 6 mois au départ, renouvelable une fois pendant une même période consécutive de 18 mois à compter du 12 septembre 2018.

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération n° 17 du 22 décembre 1992 est applicable.

La nomination se fera par arrêté du Maire dans les conditions fixées par la présente délibération.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de recruter un adjoint technique auxiliaire à temps complet, pour faire face à un accroissement temporaire d'activité aux services techniques, suite à l'acquisition de l'ancien bâtiment de la CARMi, aux périodes et selon les conditions de rémunération susmentionnées.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonction 020 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU LE 15 JUIN 2018



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



OBJET :
Recrutement d'agents
saisonniers.

Délibération affichée
Le 14/6/2018
Le Maire,



Acte rendu exécutoire
Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 15/06/2018.

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 22

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée qu'aux termes de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, la création de postes d'auxiliaires doit être entérinée par une délibération du Conseil Municipal (article 3 2° de la Loi du 26 janvier 1984 précisant qu'un besoin occasionnel peut justifier le recrutement d'agents non titulaires).

Il expose à l'Assemblée que dans le cadre du projet politique de la ville, il y a lieu de recruter des agents non titulaires afin d'encadrer le groupe d'adolescents qui va rénover les postes de transformations EDF de la commune.

Qu'en raison des congés d'été et d'un surcroît de travail dû à l'entretien des espaces verts et du nettoyage de la voirie, il est nécessaire de recruter des agents non titulaires.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal, les recrutements suivants :

SERVICES TECHNIQUES :

Rémunérés à l'indice brut du premier échelon du grade :

-2 adjoints techniques auxiliaires à temps complet.

☐ Du 1er juillet 2018 au 31 août 2018

- 5 adjoints techniques auxiliaires à temps complet :

☐ Du 12 juin 2018 au 15 septembre 2018

Après avis de la Commission des Finances,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de recruter, dans le cadre d'un surcroît de travail, sept agents saisonniers, pour les services, et aux périodes et conditions susmentionnées.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 64131, fonction 020 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

REÇU LE 15 JUIN 2018



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 23

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient, conformément à l'article L1214-15 du Code des Transports, d'émettre un avis sur le projet de Plan de Déplacements Urbains en cours de révision, arrêté par le Comité Syndical du SMT Artois-Gohelle par délibération du 22 mars 2018, dans un délai de 3 mois.

Après avoir exposé les enjeux en termes de déplacements doux, d'électromobilité, de transports en communs (notamment le BHNS), les multimodalités et l'enjeu de la liaison de la gare et de la zone industrielle numéro 1,

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable au projet de Plan de Déplacements Urbains, arrêté par le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports Artois-Gohelle, par délibération du 22 mars 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU 15 JUIN 2018



OBJET :

Avis du Conseil Municipal sur le
projet de Plan de Déplacements
Urbains .

Délibération affichée

Le 14/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/06/2018.

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Avis du Conseil Municipal
concernant le rapport sur la mise
en oeuvre du contrat de ville :
consultation des communes et
des conseils citoyens.**

Délibération affichée

Le 14/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le 15/06/2018.

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 24

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay-Artois Lys Romane, en séance du 11 avril 2018, s'est prononcée sur le projet de rapport d'activités 2017, relatif à la mise en oeuvre du Contrat de Ville.

Il rappelle qu'aux termes de l'article 4 du décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015, l'avis du Conseil Municipal est sollicité sur ce rapport dont copie est jointe à la présente délibération.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable au rapport d'activités 2017, relatif à la mise en oeuvre du Contrat de Ville, établi par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 15 JUIN 2018



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Avis du Conseil Municipal sur
la cession du logement locatif
social situé 70, Boulevard Agniel,
propriété de la Société d'HLM
Maisons et Cités Soginorpa .**

Délibération affichée

Le 14/6/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 15/6/2018

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 25

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que la Société d'HLM Maisons et Cités Soginorpa souhaite procéder à la cession d'un logement locatif social, situé 70, Boulevard Agniel à Noeux les Mines, repris au cadastre sous les références section AH n° 597.

Par courrier en date du 3 mai 2018, Monsieur le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer sollicite, conformément à l'article L 443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, l'avis du Conseil Municipal sur cette cession.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Emet un avis favorable à la cession, par la Société d'HLM Maisons et Cités Soginorpa, du logement locatif social situé 70, Boulevard Agniel à Noeux les Mines.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,

S. MARCELLAK



REÇU LE 15 JUIN 2018



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Demande de subvention, dans le
cadre de la Politique de la Ville :
Office Culturel.**

Délibération affichée

Le 18/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le 18/06/2018.

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 26/1

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 27 novembre 2017, concernant le Contrat de Ville 2015-2020, et particulièrement la programmation 2018 des actions entreprises dans le cadre de la Politique de la Ville, sur le territoire communal.

Les actions prévues ont été validées par le Comité des Financeurs au mois de mars et il convient de procéder au versement des subventions aux associations pour les actions pour lesquelles la commune contribue au cofinancement.

Il expose que l'association Office Culturel, dont le siège est situé 101, Rue Nationale à Noeux les Mines, sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 3.000 euros pour son action «Parcours Culturel en Terre Noeue», dont l'objectif est de permettre aux habitants du Quartier Prioritaire, d'accéder à différentes formes d'expression culturelle.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 3.000 €, à l'Association Office Culturel, dans le cadre de son action «Parcours Culturel en Terre Noeue».

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 18 JUIN 2018



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Demande de subvention, dans le
cadre de la Politique de la Ville :
Handball Club de Noeux.**

Délibération affichée

Le 18/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 18/06/2018

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 26/2

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 27 novembre 2017, concernant le Contrat de Ville 2015-2020, et particulièrement la programmation 2018 des actions entreprises dans le cadre de la Politique de la Ville, sur le territoire communal.

Les actions prévues ont été validées par le Comité des Financeurs au mois de mars et il convient de procéder au versement des subventions aux associations pour les actions pour lesquelles la commune contribue au cofinancement.

Il expose que l'association Handball Club de Noeux, dont le siège est situé 101 Rue Nationale à Noeux les Mines, sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 4.700 euros pour son action «Sport, Santé et Mixité au coeur du quartier», dont l'objectif est de donner à des jeunes, âgés de 6 à 15 ans, majoritairement issus du quartier prioritaire, l'accès au sport et à la citoyenneté, de valoriser la pratique féminine sur le territoire et investir le champs du handicap. Elle sollicite également le versement d'une subvention de fonctionnement.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 7.100 € à l'Association Handball Club de Noeux, dont 4.700 € pour son action «Sport, Santé et Mixité au coeur du quartier», et 2.400 € au titre de la subvention de fonctionnement.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 18 JUIN 2018



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Demande de subvention, dans
le cadre de la Politique de la
Ville, Secours Populaire Français,
comité de Noeux les Mines.**

Délibération affichée

Le 18/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le 18/06/2018

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 26/3

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Martreau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 27 novembre 2017, concernant le Contrat de Ville 2015-2020, et particulièrement la programmation 2018 des actions entreprises dans le cadre de la Politique de la Ville, sur le territoire communal.

Les actions prévues ont été validées par le Comité des Financeurs au mois de mars et il convient de procéder au versement des subventions aux associations pour les actions pour lesquelles la commune contribue au cofinancement.

Il expose que l'association Secours Populaire Français, Comité de Noeux les Mines, dont le siège se situe Zone Industrielle n° 1, Rue Lavoisier, sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action «sportivement solidaire», dont l'objectif est de développer les pratiques sportives, utiliser le sport comme vecteur de sensibilisation et redonner confiance en soi. Elle sollicite également une subvention d'un montant de 1.000 € pour son action «Paroles de citoyens» dont l'objectif est d'accompagner un public éloigné du débat citoyen vers la participation, de permettre aux habitants de se rencontrer, d'échanger, et d'agir sur leur environnement social, culturel et politique.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 3.000 €, à l'Association Secours Populaire Français comité de Noeux les Mines, dont 2.000 € pour son action «Sportivement solidaire», et 1.000 € pour son action «Paroles de citoyens».

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 18 JUIN 2018



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Demande de subvention, dans
le cadre de la Politique de la
Ville: Union Sportive de Noeux
les Mines.**

Délibération affichée

Le 18/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 18/06/2018

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 26/4

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 27 novembre 2017, concernant le Contrat de Ville 2015-2020, et particulièrement la programmation 2018 des actions entreprises dans le cadre de la Politique de la Ville, sur le territoire communal.

Les actions prévues ont été validées par le Comité des Financeurs au mois de mars et il convient de procéder au versement des subventions aux associations pour les actions pour lesquelles la commune contribue au cofinancement.

Il expose que l'association Union Sportive de Noeux les Mines, dont le siège est situé Avenue Guillon à Noeux les Mines, sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 6.000 euros pour son action «Intégration par l'accès au sport», dont l'objectif est de favoriser, par la pratique du football, l'intégration au sport, de publics en difficulté et de contribuer à la féminisation du sport sur le territoire, en utilisant des passerelles entre le milieu scolaire et le milieu associatif. Cette subvention fera l'objet d'un avenant à la convention de financement avec l'US Noeux.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 6.000 €, à l'Association Union Sportive de Noeux les Mines, pour son action «Intégration par l'accès au sport»,
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la convention de financement, joint en annexe à la présente délibération.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 18 JUIN 2018



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Demande de subvention, dans le
cadre de la Politique de la Ville :
Association Terre Noeue.**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 26/5

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 27 novembre 2017, concernant le Contrat de Ville 2015-2020, et particulièrement la programmation 2018 des actions entreprises dans le cadre de la Politique de la Ville, sur le territoire communal.

Les actions prévues ont été validées par le Comité des Financeurs au mois de mars et il convient de procéder au versement des subventions aux associations pour les actions pour lesquelles la commune contribue au cofinancement.

Il expose que l'association Terre Noeue, dont le siège est situé 78, Rue Léon Blum à Noeux les Mines, sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 1.250 euros pour son action «Bricothèque», dont l'objectif est de permettre aux habitants du Quartier Prioritaire, de profiter de la location d'outillage à prix réduits.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1.250 €, à l'Association Terre Noeue, pour son action «Bricothèque»,

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération affichée

Le 18/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 18/06/2018.

RECUIF 18 JUIN 2018



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



OBJET :

**Demande de subvention, dans le
cadre de la Politique de la Ville :
Association Archipop.**

Délibération affichée

Le 18/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le 18/06/2018.

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 26/6

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 27 novembre 2017, concernant le Contrat de Ville 2015-2020, et particulièrement la programmation 2018 des actions entreprises dans le cadre de la Politique de la Ville, sur le territoire communal.

Les actions prévues ont été validées par le Comité des Financeurs au mois de mars et il convient de procéder au versement des subventions aux associations pour les actions pour lesquelles la commune contribue au cofinancement.

Il expose que l'association Archipop, dont le siège est situé 2, Rue de l'Orangerie à Beauvais 60000, sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 4.000 euros pour son action «Mémoires de quartier, mémoires sociales», dont l'objectif est de retracer les trajectoires collectives et individuelles des habitants du Quartier Prioritaire. Cette action donnera lieu à une exposition retraçant l'histoire du quartier et de ses habitants (sous différents angles : le travail, la socialisation, la composition démographiques du quartier, le développement urbain et industriel), leur naissance, leur évolution et d'en comprendre les mécanismes de transformation.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 4.000 €, à l'Association Archipop, pour son action «Mémoires de quartier, mémoires sociales».

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 18 JUIN 2018



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Demande de subvention, dans le
cadre de la Politique de la Ville :
Association Noeux
Environnement.**

Délibération affichée

Le 18/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le 18/06/2018

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 26/7

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 27 novembre 2017, concernant le Contrat de Ville 2015-2020, et particulièrement la programmation 2018 des actions entreprises dans le cadre de la Politique de la Ville, sur le territoire communal.

Les actions prévues ont été validées par le Comité des Financeurs au mois de mars et il convient de procéder au versement des subventions aux associations pour les actions pour lesquelles la commune contribue au cofinancement.

Il expose que l'association Noeux Environnement, dont le siège est situé 421, Rue Nationale à Noeux les Mines, sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 2.000 euros pour son action «Cultivons notre santé», dont l'objectif est d'améliorer l'accessibilité et le recours à la prévention, aux soins et à l'accompagnement médico-social pour les habitants du territoire, par le biais d'ateliers réservés aux adultes, mais aussi ouverts aux enfants, dans le domaine du jardinage écologique, dans le domaine de la cuisine et des activités physiques et sportives, le but étant d'améliorer le bien être moral et physique des habitants, et de contribuer à la reprise de confiance et d'estime de soi.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 2.000 €, à l'Association Noeux Environnement, pour son action «Cultivons notre santé».

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 18 JUIN 2018



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Demande de subvention, dans le
cadre de la Politique de la Ville :
Office Municipal des Sports.**

Délibération affichée

Le 18/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le 18/06/2018

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 26/8

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 27 novembre 2017, concernant le Contrat de Ville 2015-2020, et particulièrement la programmation 2018 des actions entreprises dans le cadre de la Politique de la Ville, sur le territoire communal.

Les actions prévues ont été validées par le Comité des Financeurs au mois de mars et il convient de procéder au versement des subventions aux associations pour les actions pour lesquelles la commune contribue au cofinancement.

Il expose que l'association Office Municipal des Sports, dont le siège est situé 101, Rue Nationale à Noeux les Mines, sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 1.000 euros pour son action «Bien Etre et Sports à Terre Noeue», dont l'objectif est de permettre à une population âgée de 7 à 12 ans, du Quartier Prioritaire, de pratiquer ou découvrir de nouvelles activités sportives ou de bien-être.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1.000 €, à l'Association Office Municipal des Sports, pour son action «Bien Etre et Sports à Terre Noeue».

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 18 JUIN 2018



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Demande de subvention, dans le
cadre de la Politique de la Ville :
Association Alysse.**

Délibération affichée

Le 18/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le 18/06/2018.

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 26/9

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée, la délibération n° 3 du Conseil Municipal du 27 novembre 2017, concernant le Contrat de Ville 2015-2020, et particulièrement la programmation 2018 des actions entreprises dans le cadre de la Politique de la Ville, sur le territoire communal.

Les actions prévues ont été validées par le Comité des Financeurs au mois de mars et il convient de procéder au versement des subventions aux associations pour les actions pour lesquelles la commune contribue au cofinancement.

Il expose que l'association Alysse, dont le siège est situé 147, Avenue Roger Salengro à Haubourdin 59320, sollicite l'attribution d'une subvention d'un montant de 3.000 euros pour son action «Laboratoire Citoyen des Jeunes», dont l'objectif est de créer, au travers d'ateliers, des échanges, des rencontres avec les acteurs de la vie citoyenne, leurs instances, les habitants et des professionnels, pour faire du Quartier Prioritaire, un laboratoire vivant permettant aux jeunes de tendre vers un statut de Conseiller Citoyen de demain.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 3.000 €, à l'Association Alysse, pour son action «Laboratoire Citoyen des Jeunes».

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

REÇU LE 18 JUIN 2018



Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Demande de subvention :
Association AUDACE.**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 27/1

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'association AUDACE, dont le siège est situé 260, Rue Nationale à Noeux les Mines, sollicite l'attribution d'une subvention, afin d'assurer le financement d'un demi-poste destiné au fonctionnement, à la mise en oeuvre des projets, ainsi qu'à la pérennisation de l'association des commerçants noeuxois adhérents.

Délibération affichée

Le 18/06/2018

Le Maire,



Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 7.320 €, à l'Association AUDACE, pour le financement d'un demi-poste destiné au fonctionnement, à la mise en oeuvre des projets, ainsi qu'à la pérennisation de l'association des commerçants noeuxois adhérents.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 18/06/2018

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 18 JUIN 2018



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Demande de subvention :
Association «La Chance aux
Enfants».**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 27/2

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjointes ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'association «La Chance aux Enfants», dont le siège est situé 421, Rue Nationale à Noeux les Mines, dont l'objet est d'offrir aux enfants de milieux défavorisés, une ouverture sur le monde, organise, au long de l'année, des sorties mensuelles qu'elle finance intégralement ; elle sollicite l'attribution d'une subvention communale.

Délibération affichée

Le 18/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 18/06/2018.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer à l'Association «La Chance aux Enfants», une subvention d'un montant de 400 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK

REÇU LE 18 JUIN 2018



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Demande de subvention :
Association «Noeux Mémoire».**

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 27/3

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'association «Noeux Mémoire», dont le siège est situé 101, Rue Nationale à Noeux les Mines, sollicite l'attribution d'une subvention afin d'organiser, du 10 au 17 novembre 2018, dans le cadre du Centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale, une exposition intitulée «Noeux les Mines dans la Grande Guerre : de la mobilisation à l'Armistice». Cette exposition aura également pour objectif, de mettre à l'honneur les Noeuxois morts au champ d'honneur et les victimes civiles du conflit.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 850 €, à l'Association «Noeux Mémoire», pour l'organisation d'une exposition dans le cadre du Centenaire de la fin de la Première Guerre Mondiale.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Délibération affichée

Le 18/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 18/06/2018

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 18 JUIN 2018



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

Demande de subvention :
Association La Volière Noeuxoise.

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 27/4

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'association La Volière Noeuxoise, dont le siège est situé 101, Rue Nationale à Noeux les Mines, sollicite l'attribution d'une subvention afin d'organiser une manifestation au mois d'octobre, à l'occasion du 40ème Salon des Oiseaux. Cette manifestation donnera lieu à un concours de création d'affiches, l'exposition d'oiseaux, des expositions philatéliques, de photos et de cerfs-volants.

Délibération affichée

Le 18/06/2018
Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en
Sous-Préfecture
Le 18/06/2018

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 1.000 €, à l'Association «La Volière Noeuxoise», pour l'organisation d'une manifestation à l'occasion du 40ème Salon des Oiseaux.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 18 JUIN 2018



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Demande de subvention :
Association Nationale des
Visiteurs de Prison**

Délibération affichée

Le 18/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

Après dépôt en

Sous-Préfecture

Le 18/06/2018.

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 27/5

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que l'Association Nationale des Visiteurs de Prisons, dont le siège est situé 77, Rue Pasteur à Béhune, sollicite l'attribution d'une subvention communale afin d'assurer, dans les meilleures conditions, ses missions d'aide morale et matérielle aux personnes incarcérées et à leurs familles.

Le Conseil Municipal,
Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'attribuer une subvention d'un montant de 200 €, à l'Association Nationale des Visiteurs de Prison, afin d'assurer, dans les meilleures conditions, ses missions d'aide morale et matérielle aux personnes incarcérées et à leurs familles.

Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6574 fonction 025 du Budget Principal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,
Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 18 JUIN 2018



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DU PAS DE CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE BETHUNE

VILLE DE
NOEUX LES MINES



OBJET :

**Convention avec la Commune de
Labourse concernant le réseau
d'eau potable Rue Cugnot et
Rue Lavoisier, sur le territoire de
Labourse .**

Délibération affichée

Le 14/06/2018

Le Maire,



Acte rendu exécutoire

**Après dépôt en
Sous-Préfecture**

Le 18/06/2018

Registre des Délibérations du CONSEIL MUNICIPAL

RÉUNION DU 7 JUIN 2018 N° 28

L'an deux mille dix huit, le 7 juin à 18 heures 30, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Serge MARCELLAK, Maire, en suite de convocation en date du 1er juin 2018.

Etaient présents : M. Switalski, Mme Attagnant, M. Clarisse, Mme Urbanski, M. Piteux, MM. Sobolewski, Norel et Mme Domart, Adjoints ; M. Naglik, Mme Cousin, MM. Codevelle, Blondel, Hoberg, Mayolle, Mmes Antkowiak, Jaskulski, M. Antochewicz, Mme Gauthier, M. Bugzel et Mmes Louchart et Ledée, Conseillers municipaux.

Etait excusée : Mme Ganitta.

Etaient absents : M. Villedary et Mme Verheyde.

Mmes Proot, Krol, Baclet, M. Corgiat, Mmes Paul, Godart, Hoberg et M. Maréville-Marteau avaient donné respectivement procuration à MM. Codevelle, Piteux, Switalski, Mme Urbanski, M. Marcellak, Mme Attagnant, MM. Hoberg et Naglik.

Madame Karine Gauthier a été désignée comme secrétaire.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée que dans le cadre du protocole de fin de contrat avec la SAUR, il convient de signer une convention avec la Commune de Labourse, concernant le transfert provisoire et l'utilisation du réseau de distribution d'eau potable souterrain, Rue Cugnot et Rue Lavoisier, situées sur le territoire de Labourse, mais compris dans le contrat d'affermage signé avec la Société SAUR, en décembre 1988.

Après avis de la Commission des Finances,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Autorise Monsieur le Maire à signer, avec la Commune de Labourse, la convention concernant le transfert et l'utilisation du réseau d'eau potable souterrain touchant les rues Lavoisier et Cugnot, situées sur le territoire de Labourse, dans le cadre du protocole de fin de contrat avec la SAUR, convention dont copie est jointe en annexe à la présente délibération;

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Maire,
S. MARCELLAK



REÇU LE 15 JUIN 2018

